

Procès-verbal
Séance du conseil municipal
Du 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois le jeudi 13 avril à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis, à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Dominique PAYET, maire, à la suite de sa convocation adressée le 7 avril 2023.

Etaient présents :

Dominique PAYET, Nathalie PÉTRAUULT, Pascal MALIK, Grégory DELGADO, Isabelle DUPUIS, Olivier BOUTIN, Patrick MARAIS, Rémi PAPOT, Florent SOUCHARD.

Absents ayant donné pouvoir : Consuelo ROPÉRO donne pouvoir à Pascal MALIK, Jean-Claude SABOUREAU donne pouvoir à Isabelle DUPUIS, Louise VERGÉ donne pouvoir à Nathalie PÉTRAUULT, Aurélie VIVIER donne pouvoir à Olivier BOUTIN, Patricia CHOLLET donne pouvoir à Rémi PAPOT.

Absente : Betty PAPOT

Après appel des conseillers, le maire déclare le quorum atteint et ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Grégory DELGADO

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV du conseil municipal du 21 mars 2023
2. Informations sur décisions prises :
 - a. Dossiers de renonciation à droit de préemption
 - b. Décisions du maire
3. Tableau des effectifs
4. Vote des taux de taxes locales
5. Tarifs 2023
6. Autorisation de programme et crédits de paiement pour les travaux de la mairie
7. Vote du budget
8. Validation de l'avenant sur le taux d'honoraires
9. Organisation du 8 mai
10. Informations diverses
11. Questions orales

1. Approbation du PV du conseil municipal du 21 mars 2023

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du 21 mars 2023.

2. Informations sur décisions prises :

a. Dossiers de renonciation à droit de préemption

b. Décisions du maire

- Etude de sol
Signature du devis d'I.G.E.O. pour l'étude géotechnique de conception pour l'extension de la mairie d'un montant de 2 298.00 € TTC

num dossier	Date de dépôt	Notaire	Adresse du bien	Réf cadastrale	Décision et date	
					Préempti on	Renonciati on
Mars / Avril 2023						
04/23	30/03/2023	Maître BOCKENHEUER Erwan	11 impasse du cotelet	AD 57 AD 58		X 04/04/2023
05/23	04/04/2023	Maître BEAUVOIS Vincent	20 hameau du champ de la vigne	AB 365 / AC 295		X 07/04/2023

- Mission de coordination en matière de sécurité et protection de la santé
Signature du devis de Monsieur Christophe LIAIGRE d'un montant de 2 682.60 € TTC.
- Mission de contrôle technique des bâtiments de la mairie
Signature du devis de la SOCOTEC d'un montant de 5 160.00 € TTC.
- Migration du logiciel de gestion financière pour passage à la nomenclature comptable M57 à compter du 01/01/2024
Signature du devis du service informatique du CDG79 pour un montant de 362.70 € TTC

3. Mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur le maire rappelle qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

A compter du 01/01/2023, le tableau des emplois permanents de la collectivité se compose comme suit :

Filière	Grade/emploi	catégorie	Fonction	Temps de travail	Postes pourvus	Postes vacants
Administratif	Attaché	A	Secrétaire de mairie	35 h	1	0
Administratif	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	Secrétaire de mairie	35 h	2	1
Administratif	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	Assistante comptable/accueil	35 h	2	0
Administratif	Adjoint administratif	C	Assistante comptable/accueil	24.02 h	0	1
Technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	Agent entretien polyvalent espaces verts	35 h	1	0
Technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	Agent entretien polyvalent espaces verts	35 h	1	0
Technique	Adjoint technique	C	Agent entretien polyvalent voirie bâtiment	35 h	2	0
Technique	Adjoint technique	C	Agent entretien locaux	11 h	1	0

Le conseil municipal prend acte de la mise à jour des effectifs.

4. Vote des taux de taxes locales

Monsieur le Maire présente l'état de notification des produits prévisionnels 2023.

Il souligne que les bases d'imposition ont été augmentées par l'ETAT cette année de 7.1%.

Monsieur le maire propose de ne pas augmenter les taux de taxes et de maintenir les taux comme suit :

- Taxe foncière sur le bâti : 30.97%
- Taxe foncière sur le non-bâti : 37.88%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 15.94%

Produit attendu : 412 822.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, les taux de taxes proposés.

5. Tarifs 2023

Monsieur le maire présente les tarifs 2023.

Mise à disposition de la salle des fêtes : Foyer Edmond PROUST à compter du 1^{er} mai 2023		
	Habitant de la commune	Habitant hors de la commune
2 salles (1) (3)	120.00 €	200.00€
Cuisine	100.00 €	110.00 €
Location vaisselle /lot	0.50 €	0.50 €
Période de chauffage	60.00 €	60.00 €
Location percolateur (2)	30.00 €	30.00 €

(1) Acompte de 50.00 € à la réservation et caution de 400.00 € demandée lors de la remise des clés

(2) Pour la location du percolateur, une caution de 270.00 € sera demandée (location par un particulier et possibilité pour les associations de l'utiliser à l'extérieur du foyer

(3) Pour les associations communales : 3 week-ends gratuits dans l'année civile, le 4^{ème} week-end et suivant payant comme un habitant de la commune.

TARIFS PERISCOLAIRES	
A compter du 1^{er} septembre 2023	
Restaurant scolaire	
1 enfant	(en 2022 : 2.40 €) 2.50 €
enseignant	(en 2022 : 4.15 €) 4.35 €
Autres personnes (personnel communal, stagiaires...)	(en 2022 : 3.45 €) 3.55 €

GARDERIE			
	MATIN	SOIR avec un goûter	Après 18 h 30
1 enfant	0.90 €	1.75 €	10.00 € par ½ heure
3 ^{ème} enfant et plus	0.40 €	0.50 €	10.00 € par ½ heure

DIVERS	
Concession cimetière (30 ans)	60.00 € le m2
Concession caverne (30ans)	380.00 €
Concession caverne (50 ans)	500.00 €
Case columbarium (30 ans)	600.00 €
Case columbarium (50 ans)	800.00 €
Stère de bois 1 m	50.00 €
Stère de bois en 0.50 m	60.00 €
Terrain de tennis	5 € la clé par an
Location lot 1 table et 2 bancs	5 € avec un dépôt de caution de 150.00 €
Participation au repas des aînés	5 € par personne

6. Autorisation de programme et crédits de paiement pour les travaux de la mairie

Monsieur Le Maire retire ce dossier de l'ordre du jour ; il n'a pas reçu toutes les informations sur ce dossier.

7. Vote du budget

Monsieur le maire présente le budget principal qui s'équilibre en recettes et en dépenses

- En section fonctionnement à la somme de 1 975 386.36 €
- En section investissement à la somme de 1 484 423.22 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le budget, à l'unanimité.

BUDGET FONCTIONNEMENT 2023									
DEPENSES					RECETTES				
Chapitre	INTITULE	BP+DM 2022	REALISE 2022	PROPOSITION 2023	Chapitre	INTITULE	BP+DM 2022	REALISE 2022	PROPOSITION 2023
O11	Charges à caractère général	443 567,00 €	286 616,22 €	526 520,00 €	O13	Atténuations de charges	7 247,39 €	26 307,90 €	1 000,00 €
O12	charges de personnel	394 769,00 €	318 288,64 €	399 440,00 €	70	Produits des services	44 350,00 €	44 965,63 €	37 445,00 €
O14	Atténuation de produits	37 665,00 €	37 665,00 €	37 712,00 €	73	Impôts et taxes	526 247,00 €	551 934,81 €	557 206,00 €
65	Autres charges de gestion	113 155,43 €	110 893,80 €	140 776,03 €	74	Dotations subventions	311 291,00 €	310 057,77 €	311 413,59 €
66	Intérêts emprunts	535,48 €	535,48 €	6 534,39 €	75	Autres produits de gestion	86 000,00 €	87 285,98 €	85 136,00 €
67	Charges exceptionnelles	4 300,00 €	1 580,48 €	4 950,00 €	76	Produits financiers	- €	11,07 €	- €
68	Dotations aux amort et prov	3 480,93 €	172,75 €	3 500,00 €					
O22	Dépenses imprévues	36 000,00 €		36 000,00 €	77	Produits exceptionnels	19 841,32 €	21 268,88 €	1 300,00 €
					78	Reprise sur subventions	- €	2 374,00 €	- €
O23	Virement à la sect invest	935 275,60 €		806 185,67 €	O42	Opérations d'ordre de transferts entre sections	- €	19 341,32 €	- €
O42	Transfert entre sections	17 341,78 €	55 448,78 €	13 768,27 €	OO2	Excédent de fonct reporté	991 113,51 €		981 885,77 €
TOTAL		1 986 090,22 €	811 201,15 €	1 975 386,36 €	TOTAL		1 986 090,22 €	1 063 547,36 €	1 975 386,36 €

- €

BUDGET INVESTISSEMENT 2023									
DEPENSES					RECETTES				
Chapitre	INTITULE	BP+BA 2022+RAR2022	REALISE 2022	PROPOSITION 2023	Chapitre	INTITULE	BP+BA 2022+RAR2022	REALISE 2022	PROPOSITION 2023
OO1	Solde d'exécution de la sect inv			44 079,90 €	OO1	Solde d'exécution reporté	59 287,08 €	- €	- €
16	Rembours capital emprunt	11 397,80 €	5 706,48 €	20 498,89 €	10	Dotations fonds divers	170 137,72 €	184 568,87 €	291 312,26 €
20	Immob. incorporelles	- €		- €	13	Subventions d'investissement	59 427,43 €	63 442,42 €	192 873,02 €
10	reversement TA à CCHVS	3 750,00 €	2 208,69 €	2 715,03 €	16	Emprunts et dettes	128 284,00 €	1 589,85 €	177 284,00 €
204	Sub équip versées	22 983,08 €	- €	42 869,22 €	21				
21	Immob. Corporelles	557 738,36 €	372 471,37 €	652 000,00 €	O24	Produits de cessions	20 000,00 €	- €	- €
23	Immob en cours	16 286,28 €	2 905,04 €	22 645,89 €	O21	Virement section fonct	806 185,67 €	- €	806 185,67 €
O20	Dépenses imprévues	18 058,05 €	- €	18 000,00 €	O40	Transferts entre sections	17 341,78 €	55 448,78 €	13 768,27 €
O40	Opérations d'ordre de transfert entre sect	- €	19 341,32 €	- €	O41	Opérations patrimoniales	- €	3 055,04 €	3 000,00 €
O41	Opérations patrimoniales	3 055,04 €	3 055,04 €	3 000,00 €					
212	OPERATION MAIRIE	690 500,00 €	5 784,00 €	560 000,00 €					
211	OPERATION CIMETIERE	70 000,00 €	- €	95 000,00 €					
213	OPERATION DEMOLITION BAT			23 614,29 €					
TOTAL		1 393 768,61 €	411 471,94 €	1 484 423,22 €	TOTAL		1 260 663,68 €	308 104,96 €	1 484 423,22 €

8. Validation de l'avenant sur le taux d'honoraires

Monsieur le maire rappelle qu'un marché avait été conclu le 17 septembre 2019 pour une mission diagnostic sur un forfait de rémunération de 8 030.00 € HT soit 9 636.00 € TTC. et pour une mission de base avec un taux de 12.10% sur un montant de 500 000.00 € H.T.

Monsieur le maire indique que des modifications du marché entraînent la conclusion d'un avenant :

- La durée d'exécution du marché de maîtrise d'œuvre est prolongée de 24 mois à la date de réalisation du présent avenant, hors année de parfait achèvement
- Recalcul des honoraires de la mission de base suite à la définition de l'enveloppe définitive de travaux en phase APD à 665 500.00 €. Le taux d'honoraires est fixé à 12.00% sans recalcul de la tranche diagnostic.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (2 contre : Rémi PAPOT et Patricia CHOLLET, 1 abstention : Isabelle DUPUIS), accepte cette modification et autorise Monsieur le maire à signer cet avenant et toutes pièces afférentes à ce dossier.

9. Organisation du 8 mai

Pascal MALIK informe qu'il a sollicité un piquet d'honneur auprès de l'E.N.S.O.A.. Il ajoute qu'il attend la confirmation de la participation des enfants à cette cérémonie.

Le rassemblement aura lieu sur la Place du Souvenir à 10 h 45.

A l'issue de la cérémonie un vin d'honneur sera servi à la salle des fêtes.

10. Informations diverses

- Compte-rendu de la réunion vie associative du 6 avril

Olivier BOUTIN présente le compte-rendu et les prévisions de manifestations.

- Remerciements de l'association le refuge
- Mise à disposition de la salle des fêtes à l'UNC (Union Nationale des Combattants)
- Mission intérim au service technique pendant 3 mois à compter du 17 avril

11. Questions orales

Pas de questions orales déposées.

Séance levée à 22 h 00
PROCHAINE REUNION LE JEUDI 25 MAI